

Conseil Scientifique

du projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

19 novembre 2010 – Saint Vallier de Thiey



Accueil

Monsieur Jean-Marc DELIA

Maire de Saint-Vallier-de-Thiey



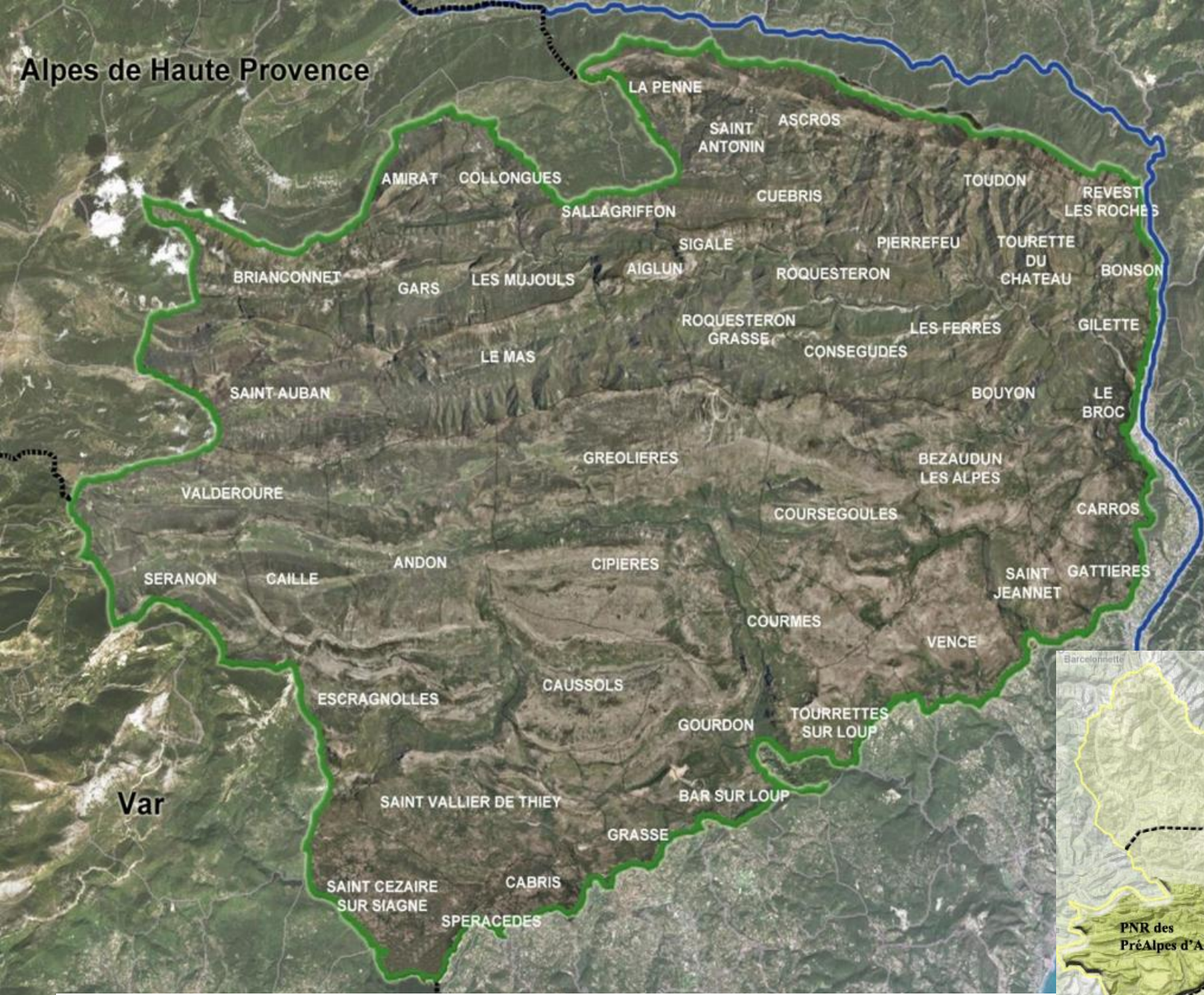
Le projet de territoire du PNR des Préalpes d'Azur

Monsieur Marc DAUNIS

Président du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR

Sénateur-Maire de Valbonne Sophia-Antipolis

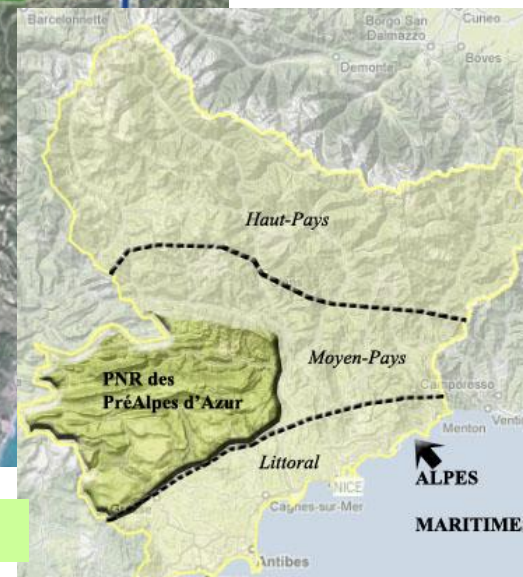




-47 communes
adhérentes

- 99 000
hectares

- 31 700
habitants



Périmètre du projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Le projet de territoire du **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**

Historique du PNR des Préalpes d'Azur :

- **Début années 1990** : 1ere réflexion de création d'un PNR
- **Contrat Montagne** « Préalpes d'Azur - Haut Estéron »
- **En 2002** : relance de l'idée de création d'un Parc naturel régional.
- **En 2004** : étude de faisabilité et 1eres réunions de concertation
- **2009/2010** : grande phase de concertation
- **2eme et 3eme trimestres 2010** : réalisation du projet de Charte, du diagnostic territorial et du plan de Parc.

⇒ consultables sur le site internet <http://www.pnr-prealpesdazur.fr>

- **Octobre et novembre 2010** : visite du territoire par les rapporteurs des instances nationales (Conseil National de Protection de la Nature et Fédération des PNR)



19 novembre 2010

Syndicat Mixte de préfiguration
du PNR des Préalpes d'Azur

2, avenue Gaston de Fontmichel - 06460 Saint Vallier de Thiey
04 92 42 08 63 - pnr.prealpesdazur@orange.fr

Le projet de territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Calendrier prévisionnel des étapes clés de la création du PNR des Préalpes d'Azur :

- **15 décembre 2010**: Avis intermédiaire des instances nationales
- **Février - Mai 2011** : prise en compte des remarques, élaboration du programme d'action
- **Mi 2011** : enquête publique
- **Fin 2011** : délibération des collectivités
- **Début 2012** : avis final des instances nationales
- **Mi 2012** : décret de classement



Le projet de Charte du PNR des Préalpes d'Azur

Madame Laure PUMAREDA

Directrice du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR



Le projet de territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Grandes orientations du PNR des Préalpes d'Azur :

Axe 1 : Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur

Orientation stratégique 1 – Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation, de gestion et de valorisation de l'exceptionnelle biodiversité des Préalpes d'Azur

Orientation stratégique 2 - Exprimer le potentiel agricole, pastoral et forestier des Préalpes d'Azur, au service de la biodiversité, du cadre de vie et d'une alimentation saine

Orientation stratégique 3 - Protéger le château d'eau ouest azuréen

Axe 2 : Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique

Orientation stratégique 4 - Ancrer le territoire dans une économie rurale viable et équilibrée

Orientation stratégique 5 - Relever le défi d'une gestion exemplaire des ressources énergétiques et des déchets en milieu rural

Orientation stratégique 6 - Répondre au besoin de développement sans hypothéquer les atouts environnementaux et la dimension sociale

19 novembre 2010

Syndicat Mixte de préfiguration
du PNR des Préalpes d'Azur

2, avenue Gaston de Fontmichel - 06460 Saint Vallier de Thiey
04 92 42 08 63 - pnr.prealpesdazur@orange.fr

Le projet de territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Grandes orientations du PNR des Préalpes d'Azur :

Axe 3 : Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines

Orientation stratégique 7 - Préserver et anticiper les paysages de demain

Orientation stratégique 8 - Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants

Orientation stratégique 9 - Structurer une offre touristique de valorisation des patrimoines intégrée à la politique de préservation

Orientation stratégique 10 - Coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir-être dans une relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain

Axe 4 : Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire

Orientation stratégique 11 - Stimuler la formation et l'insertion dans un contexte économique local fragile

Orientation stratégique 12 - Construire un PNR exemplaire au niveau environnemental et social, démocratique et fédérateur des énergies pour l'intérêt général

Historique de la constitution du Conseil Scientifique

Monsieur Thierry GUEGUEN

Vice-Président du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR

Conseiller Général

Maire de Séranon



Pourquoi un Conseil Scientifique ?

Le Code de l'environnement fixe obligation aux Parcs naturels régionaux de se doter d'un Conseil Scientifique.

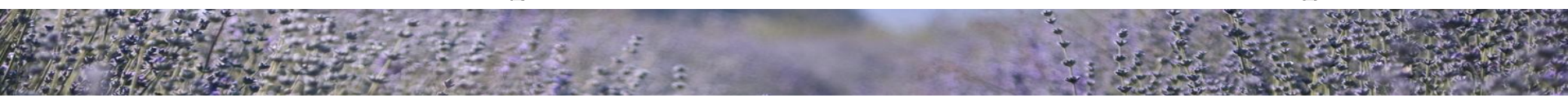
L'existence d'un Conseil Scientifique présente un incontestable intérêt pour un PNR. Le projet de PNR des Préalpes d'azur a donc souhaité dès sa phase de préfiguration se doter d'une telle instance.



Création du Conseil Scientifique sur décision du Comité Syndical
le 29 mai 2009 (délibération 09-D-015)

1ere réunion des membres de cette instance : 19 novembre 2010

Délibération du 29 mai 2009 (09-D-15) portant création du Conseil Scientifique



- ☐ Entre 15 et 25 membres bénévoles
- ☐ Composé de personnalités scientifiques reconnues dans chacun des domaines concernés par l'action du Parc Naturel Régional
- ☐ Membres désignés par le Bureau sur proposition du Président du Syndicat Mixte.
- ☐ Le mandat des membres du Conseil Scientifique expire au terme de la phase de préfiguration.
- ☐ Le Président du Conseil Scientifique est élu en son sein, sur proposition du Bureau du Syndicat Mixte.

Délibération du 29 mai 2009 (09-D-15) portant création du Conseil Scientifique



- ☐ Peut auditionner des membres extérieurs sur des points précis.
- ☐ Le Président du Syndicat Mixte est membre invité du Conseil Scientifique.
- ☐ Il se réunira au moins 2 fois par an sur convocation de son Président, convocation qui sera adressée au moins sept jours avant la réunion.
- ☐ Le secrétariat du Conseil Scientifique est assuré par le Syndicat Mixte.

Propositions de missions de cette instance : impulser, stimuler, décroisonner et apporter de la méthode dans les domaines transversaux de la recherche, de l'innovation et de la prospective.

Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique

Orientation stratégique 1 – Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation, de gestion et de valorisation de l'exceptionnelle biodiversité des Préalpes d'Azur

Article 1 – Faire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur un observatoire des patrimoines naturels et du changement climatique

*Le **Conseil scientifique du Parc** a un rôle éminent à jouer dans la hiérarchisation des priorités de recherche et des enjeux de conservation.*

Dispositions de la Charte :

Mettre en place un dispositif de concertation et une gouvernance dans les 2 premières années suivant le classement du Parc :

- Prendre appui sur le **Conseil Scientifique du Parc** pour préciser la stratégie d'acquisition des connaissances et définir les inventaires prioritaires.

Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique



- Valider avec les différents partenaires, à partir des propositions du **Conseil Scientifique du Parc**, les espèces indicatrices retenues pour la mise en place des suivis pour l'évaluation des impacts liés au changement climatique (espèces en limite d'aire de répartition, dépérissement des Pins sylvestres par exemple).

Mettre en place un observatoire du patrimoine naturel

- Collecter durant toute la mise en œuvre de la Charte les données de suivi sur les espèces indicatrices définies par le **Conseil scientifique**.

Expérimenter des méthodes de suivi des espèces et des espaces en lien avec le changement climatique

- Identifier avec le **Conseil scientifique** les espèces et habitats à suivre prioritairement en fonction de leur intérêt patrimonial et de leur sensibilité au changement climatique.

Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique



Engagements du Syndicat Mixte :

- Animer le **Conseil scientifique** créé au cours de la phase de préfiguration du Parc et solliciter sa contribution à la définition de la stratégie de préservation de la biodiversité.

Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique

Orientation stratégique 12 – Construire un PNR exemplaire au niveau environnemental et social, démocratique et fédérateur des énergies pour l'intérêt général

Article 31 – Faire du soutien à l'innovation une mission prioritaire du Parc des Préalpes d'Azur

Organiser et soutenir l'expérimentation sur le territoire

- Se doter d'un outil d'expertise par la mise en place d'un **Conseil Scientifique**.

Engagements du Syndicat Mixte :

Mettre en place un **Conseil Scientifique** composé en fonction des enjeux du territoire et des priorités de la Charte, que le syndicat mixte puisse consulter sur les orientations de recherche et sur tout projet d'envergure, ainsi que lors des évaluations triennales

Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique

Article 32 – Suivre l'évolution du territoire et évaluer en continu la mise en œuvre de la Charte

Dispositions de la Charte :

Mettre en œuvre un dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Charte du PNR, intégré à la démarche de la Fédération des PNR :

Réaliser annuellement un bilan des actions du Syndicat Mixte, à destination du Comité Syndical, du Conseil de Développement, du **Conseil Scientifique** et de toute personne intéressée sur demande. Il sera basé sur un indicateur financier (montant réalisé/montant prévu) et des indicateurs simples de réalisation (article de la Charte concerné, contenu de l'action, public touché et enjeu concerné).



Eléments inscrits au projet de Charte et qui font référence au Conseil Scientifique

Mettre en place un pilotage du suivi et de l'évaluation de la Charte

- Établir un comité de suivi et évaluation impliquant les élus et l'équipe du Syndicat Mixte, les collectivités du territoire, les partenaires participant aux décisions et aux financements, le **Conseil Scientifique** et le Conseil de Développement.

Engagements du Syndicat Mixte :

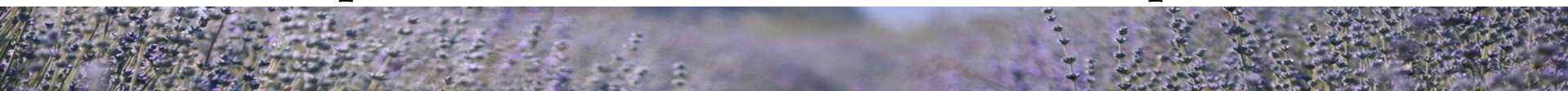
- Élaborer le système de suivi et évaluation de la Charte par des méthodes participatives, en associant notamment les élus du Syndicat Mixte, les partenaires, le Conseil de Développement et le **Conseil Scientifique**.

Pour de nombreuses thématiques, le Conseil Scientifique est présenté comme partenaire, notamment pour les paysages, le patrimoine culturel, l'éducation à l'environnement et au territoire.

Thèmes qui seront développés par le PNR et qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique (non exhaustif)

- ☐ Connaître, protéger, gérer, valoriser la biodiversité exceptionnelle
- ☐ Participer à la création de l'observatoire des patrimoines naturels et du changement climatique
- ☐ Valider les plans de gestion
- ☐ Identifier les continuités écologiques
- ☐ Expérimenter des pratiques nouvelles pour adapter les exploitations à la présence des grands prédateurs
- ☐ Lutter contre le dépérissement des forêts
- ☐ Étudier l'impact du changement climatique sur la ressource en eau
- ☐ Expérimentations dans la restauration ou la protection des milieux aquatiques
- ☐ Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'infiltration et de la circulation des eaux dans les zones d'aquifères karstiques.
- ☐ Innover pour permettre l'installation ou le maintien d'activités économiques, de services et de commerces de proximité dans les communes déficitaires

Thèmes qui seront développés par le PNR et qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique (non exhaustif)



- ☐ Innover dans le domaine des technologies des énergies renouvelables de manière à concilier production d'énergies renouvelables et protection d'un territoire rural aux patrimoines exceptionnels
- ☐ Prévenir l'impact du changement climatique sur la recrudescence des risques naturels : inondations, feux de forêts et mouvements de terrain notamment.
- ☐ Promouvoir des solutions innovantes de desserte (mobilité, technologie des télécommunications) en zone rurale et montagnarde
- ☐ Mettre en place un observatoire du patrimoine architectural méditerranéen et provençal des Préalpes d'Azur.
- ☐ Atténuer l'impact paysager des aménagements futurs
- ☐ Approfondir la connaissance sur le patrimoine bâti, ethnographique, préhistorique et historique des Préalpes d'Azur
- ☐ Conserver, valoriser et restaurer le patrimoine culturel
- ☐ Participer à l'élaboration de la stratégie touristique du territoire
- ☐ Bâtir le projet éducatif des Préalpes d'Azur sur la valorisation des spécificités du territoire

19 novembre 2010

Actions de préfiguration intéressants le Conseil Scientifique

Muriel CARY

Chargée de mission au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR



Actions de préfiguration qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique

1 - Programme de recherche « Empreinte écologique et indicateurs de développement durable, le cas du projet de PNR des Préalpes d'Azur et du PNR Haute vallée de la Chevreuse » :

L'empreinte écologique d'une population mesure la surface de terres et de mers biologiquement productives nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources en vigueur

⇒ Convention PNR Préalpes d'Azur/ARPE/ laboratoire REEDS
(Recherches en Economie Ecologique et Développement Soutenable) de
l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Actions de préfiguration qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique

Objectifs de ce programme :

- ❑ évaluer un territoire au regard de l'empreinte écologique ⇒ mettre au point un ensemble d'indicateurs de développement durable
- ❑ développer un outil de gestion et de suivi de l'évolution d'un PNR.
- ❑ permettre de situer la démarche propre des PNR dans leur contexte régional et par rapport à des préoccupations internationales (changement climatique, biodiversité, eau, énergie...).

Actions de préfiguration qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique

2 - Programme avec le Pôle de compétitivité « Parfums, Arômes, Senteurs, Saveurs » :

Objectifs = élaborer et construire un projet à long terme pour la valorisation de la biodiversité du territoire du PNR en lien avec les industries de la parfumerie, de la cosmétologie et de la pharmacologie dans un esprit d'innovation.



Définir des espèces végétales :

- Présentant des caractéristiques pouvant être exploitées en parfumerie, en cosmétologie et/ou en pharmacologie
- Endémiques ou rares
- Qui pourraient être cultivées par des agriculteurs du territoire du PNR (avec l'objectif de viabilité économique des exploitations, conforter les exploitations en place et permettre l'installation de nouveaux agriculteurs)

Actions de préfiguration qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique

Enjeux de ce programme pour le PNR :

- **s'appuyer sur les agriculteurs du territoire du PNR** pour promouvoir et soutenir l'agriculture locale
- favoriser la **diversification des activités agricoles**
- avec la volonté de **privilégier l'agriculture biologique**
- dans une **logique de développement durable et d'exemplarité** (préservation des ressources en eau et de la biodiversité végétale, utilisation des énergies renouvelables, etc.).

Enjeux de ce programme pour le Pôle PASS :

Développer de nouvelles matières premières naturelles

- Pour valoriser la **biodiversité régionale**
- Pour générer des **projets innovants** sur ces nouvelles origines
- Pour participer au **développement du territoire**

Actions de préfiguration qui peuvent intéresser le Conseil Scientifique



3 – Guide des patrimoines :

Un objectif majeur du PNR = développer une stratégie touristique durable, adaptée au caractère rural et fragile du territoire.



Réalisation d'un guide des patrimoines naturels, culturels et paysagers
des Préalpes d'Azur

➔ Objectifs du guide :

- servir de support promotionnel, de communication et d'information pour tous les acteurs locaux, élus, et la population touristique.
- mettre en valeur l'identité du territoire des Préalpes d'Azur.

Présentation des membres du Conseil Scientifique

Tour de table pour permettre à chaque membre de se présenter



Membres du Conseil Scientifique

Membres présents :

Philippe AUDRA
Philippe BARDEY
Didier BINDER
Philippe BLANC
Francine BOILLOT-GRENON
Jean-Marie CASTEX
Katia CHANSON
Bernard DUMONT
Paul LAPEYRONIE
Catherine LLATY
Jacques MASBOUNGI

Membres présents (suite) :

Anne MONIN
François NAVARRO
Rolland THOMAS
Michel VENNETIER

Membres absents excusés :

Gabriel ALZIAR
E. Paul L. ANDRE DE LA PORTE
Pierre BERNHARD
Jean-Claude MALAUSA
Pierre LAFFITTE

Proposition de fonctionnement et d'attribution du Conseil Scientifique

Muriel CARY

Chargée de mission au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR

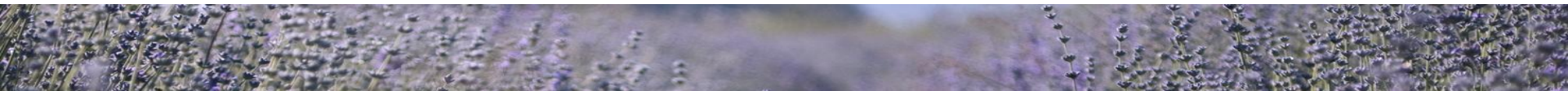


Proposition : rôle du Conseil Scientifique



- ☐ mobiliser la communauté scientifique autour du PNR
- ☐ accompagner le Syndicat Mixte sur la réalisation de sa Charte
- ☐ être force de proposition pour les thèmes de recherche et d'expérimentation à engager
- ☐ évaluer les résultats des travaux et études engagés au sein du Parc
- ☐ conduire des actions de recherches, assurer un suivi et une coordination des études
- ☐ initier une réflexion sur la gestion du territoire, le développement d'activités, l'accueil et l'éducation du public

Proposition : rôle du Conseil Scientifique



- ☐ proposer l'organisation de journées techniques, de séminaires ou colloques
- ☐ contribuer à l'évaluation (quinquennale et décennale) de la mise en œuvre de la Charte
- ☐ donner un avis motivé mais consultatif auprès du Comité Syndical, sur des cahiers des charges ou sur des études d'impact une fois le PNR créé
- ☐ un rôle important en ce qui concerne la communication et l'aide à la décision pour les élus

⇒ De ces propositions vont découler l'organisation et le fonctionnement du Conseil Scientifique

Propositions de fonctionnement et d'attribution du Conseil Scientifique

Fonctions

Auto-saisine =

- prise d'initiative et force de proposition,
- capacité à exprimer sa position de manière indépendante, qui renvoie à une posture d'« observateur extérieur »

➔ **Rôle d'aiguillon, en étant « à côté » du Parc**



Attributions

Eclairage =

- mise en discussion scientifique
- apport d'un **regard scientifique collectif** sur les enjeux auxquels est confronté le territoire et sur les grandes orientations prises par le Parc pour répondre à ces enjeux, en utilisant entre autres les démarches prospectives

Propositions de fonctionnement et d'attribution du Conseil Scientifique

Fonctions

Réponse à des sollicitations et saisines du Parc =

force de réaction et d'avis sur des sujets/projets précis, capacité à apporter un appui, voire à co-construire, qui renvoie plutôt à une posture de « contributeur interne »

➔ **Le Conseil Scientifique est un outil d'aide à la construction du projet de territoire.**



Attributions

Expertise = utilisation des connaissances scientifiques afin d'apporter un **avis scientifique ou des éléments de réponse collective** aux questions :

- que se pose le Parc (ex : opportunité d'une opération et évaluation de ses impacts)
- ou qui sont posées au Parc (ex : avis demandés au Parc, au sens réglementaire du terme ou non réglementaire),
- ou encore sur des projets de recherche soutenus par le Parc

Propositions de fonctionnement et d'attribution du Conseil Scientifique

Fonctions

Réponse à des sollicitations et saisines du Parc (suite)



Attributions

Recherche = rôle d'interface du Conseil Scientifique pour aider à la co-construction d'un sujet de recherche entre le Parc et le monde de la recherche

Pédagogie : contribution à la vulgarisation, l'application et la valorisation des recherches menées sur le territoire, participation à la mission du Parc en matière d'éducation, information, sensibilisation du public et des acteurs du territoire.

Comment organiser le Conseil Scientifique ?



Fonctionnement interne :

Composition :

- ➔ Election du Président du Conseil Scientifique. Faut-il élire un(des) Vice(s) Président(s), un (des) secrétaire(s)?
- ➔ Y-a-t-il des membres de droit? (au PNR du Verdon : Président du Syndicat Mixte, Président du Conseil de Développement, Directeur du PNR)

Organisation :

- ➔ auditionner des membres extérieurs sur des points précis? ⇨ s'appuyer sur le réseau de chaque membre du Conseil Scientifique pour faire appel à des spécialistes extérieurs?
- ➔ créer une cellule d'expertise plus réactive ⇨ créer au sein du Conseil Scientifique des délégations, des groupes de travail, des pôles ?

Comment organiser le Conseil Scientifique ?



Fonctionnement interne :

Faut-il un règlement interne ?

- ➔ Contenu : précise la composition du Conseil Scientifique , rôle/missions, administration/démission d'un membre, fonctionnement, défraiement et frais de fonctionnement...
- ➔ Qui définit le règlement intérieur : Conseil Scientifique seul ? groupe de travail dédié ?

Attribution d'un budget au fonctionnement du Conseil Scientifique

- ➔ défrayer dépenses aux réunions plénières et à d'éventuels groupes de travail
- ➔ réaliser des publications

Comment organiser le Conseil Scientifique ?

Fonctionnement externe :

Renforcer le lien et les échanges entre élus et scientifiques :

- ➔ Prévoir que le Conseil Scientifique informe annuellement de ses travaux le Comité Syndical : prévoir une fois par an une réunion Conseil Scientifique/Comité Syndical ? Réalisation d'un rapport d'activité annuel?
- ➔ Invitation du Président du Conseil Scientifique au Comité Syndical ?

Valoriser la production et les initiatives du Conseil Scientifique ?

- ➔ rencontre scientifique ?
- ➔ publications? journal du Conseil Scientifique?

➤ est ce que les membres peuvent alimenter ce type de publications?

- ☐ quelle régularité de parution?
- ☐ est ce qu'il serait intéressant de faire un bulletin commun des Conseils Scientifiques de l'ensemble des PNR de PACA?
- ☐ pour quel public : à destination des élus ou du grand public?

Actions et calendrier à venir

Monsieur Thierry GUEGUEN

Vice-Président du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR

Conseiller Général

Maire de Séranon



Actions et calendrier à venir

Prochaines étapes :

1 - Structuration du Conseil Scientifique :

- Elections : Président, Vice(s) Président(s), secrétaire(s)? **Proposer les candidatures pour le prochain bureau (17 décembre).**
- Elaboration du règlement intérieur ?
- Création de délégations, groupes de travail, pôles?
- Participation aux Comités syndicaux?

2 - Accompagner le Syndicat Mixte sur la réalisation de sa Charte suite aux remarques des instances nationales (avis intermédiaire)



Échéance pour organiser la 2eme réunion du Conseil Scientifique?





Nous vous remercions de votre attention

